

Perméthrine (Pounce^{MD}) Technique

**POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT
LIQUIDE**

**N^O D'HOMOLOGATION 18090
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Principe Actif: Perméthrine ... 95 %
N° de brevet américain 4,024,163

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION POISON



Contenu net: 150 kg (330,7 lb)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

Voir les autres panneaux pour d'autres informations sur les mises en garde.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue.

PREMIERS SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case de contact avec la peau et les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE

Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir soigneusement le contenant. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer et fermer hermétiquement le couvercle. Ne pas placer le concentré ni diluer la matière dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer d'autres pesticides ni engrais, l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou l'élimination.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres renseignements par exemple sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

IL FAUT MÉLANGER CETTE MATIÈRE AVANT L'UTILISATION

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUNCE et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation OU d'une société affiliée